



13 avenue Leo Lagrange
25000 Besançon

@mail : clubalpinfr.besancon@gmail.com

COMPTE-RENDU

REUNION COMITE DIRECTEUR DU 27/01/2022 20H
VISIO CONFERENCE ZOOM

DIFFUSION : MEMBRES DU CODIR

PROCHAINE REUNION : JEUDI 24 MARS 20H (SALLE DE REUNION CAF RESERVEE A CET EFFET)

Présents (20) :

ANDRIEN Nadine, BILLOT Maryse, BRAVO Jacques, CHOUREAU Jacques, CROCHOT Françoise, DEBUISSY Jean-Pierre, DUQUESNOY Olivier, FAGARD Hervé, GENOUD Jean-Paul, GUIGNARD Evelyne, LORNET Jean-Michel, MURATI Anne-Cécile, PESCAY Philippe, ROUSSELOT Philippe, SCHLICK Jean-Luc, TISSERANT Claude, TOLO Marie, TONON Florence, TONON Jean-Georges, WERTHEIMER Christophe

Absents (3) :

BARBUT Philippe, PETIT Yves, POL BODETTO Cosette

SUJETS EVOQUES	DECISION PRISE OU SUITE PREVUE
<p>I- <u>INFOS DIVERSES</u></p> <p>1) <u>Commission Bulletin</u> : Christophe WERTHEIMER est remplacé à la tête de la Commission Bulletin par Martine DAVID, adhérente club depuis 2 ans, professeure retraitée. On recherche encore un commercial pour démarcher des annonceurs.</p> <p>2) <u>Commission Handisports</u> : Jacques BRAVO remplace Maxime PEPIN à la tête de la Commission Handisports. Jacques nous informe de la tenue du Raid HandiForts en mai 2022.</p> <p>3) <u>Balilage des sentiers de randonnée.</u></p> <p>Dans le cadre d'un partenariat avec le CDRP 25, le CAF participe à l'entretien du balilage du GR595 dans le secteur de Foucherans. Pour cette opération, pilotée par Jean-Claude CLAUDET, le CAF a reçu du CDRP25 une subvention de 300 €, permettant de rembourser les frais de déplacement des 7 participants. Selon Jacques CHOUTEAU, membre de l'équipe, il s'agit essentiellement de repeindre les marques et tailler les végétaux qui les masquent.</p> <p>4) <u>Edition Calendrier papier</u> : Florence TONON informe le Comité Directeur que le calendrier papier pourra toujours être édité à la demande des adhérents, au local du club, mais ne fera plus l'objet d'une commande à l'imprimeur.</p> <p>5) <u>Groupe de travail Développement Durable</u></p> <p>Olivier DUQUESNOY (chef de projet) indique que Françoise CROCHOT, Evelyne GUIGNARD, X et Laure FONTAINE ont proposé, dans le cadre des orientations et objectifs de la FFCAM des axes et outils de travail, sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation et conduite éco-responsable des activités du CAF, - usage optimisé des outils numériques, - actions de partenariat avec des structures extérieures (programme « que la montagne est belle » de la FFCAM). 	<p>Christophe accompagnera Martine dans ses nouvelles fonctions jusqu'en mai 2022</p> <p>Un appel à bénévoles sera fait prochainement pour participer à cet événement.</p> <p>Selon le bilan financier présenté par Jean-Pierre DEBUISSY, un excédent de 46,80 € est crédité sur le compte du club.</p> <p>Effet immédiat</p> <p>Une réunion en présentiel, ouverte à tous les adhérents, est prévue le jeudi 17 mars, salle de réunion du CAF.</p> <p>Des propositions seront soumises ensuite au comité directeur.</p>
<p>II- <u>DOSSIERS SOUMIS A VALIDATION DU COMITE</u></p> <p>1) <u>Envoi des bulletins 113 aux adhérents</u></p> <p>Au 30/12/2021, plus de la moitié des bulletins n'avaient pas encore été retirés par les adhérents (285). Une relance sera encore faite à l'info club en ce sens. Maryse Billot propose d'en apporter aux adhérents escalade de Saône. Le Bureau préconise d'envoyer le stock résiduel à domicile</p>	

aux adhérents, avec les licences et un courrier de la Présidente stipulant qu'il s'agira de l'ultime démarche de ce type. Le coût de cet envoi, estimé à 460 € sur la base des données du 30/12/2021, sera modulé en fonction des derniers retraits. (voir document joint).

La Commission Bulletin engagera une réflexion les années suivantes quant au nombre de bulletins à imprimer (tenir compte des adhésions familiales pour lesquelles un seul bulletin est retiré)

2) Ecole d'Aventure : présentation du fonctionnement et du budget prévisionnel par Jean-Michel LORNET

A ce jour, 10 jeunes sont inscrits, moyennant un droit d'inscription de 80 €/ enfant.

En contrepartie, le Club prend en charge les frais de transport, d'hébergement, d'organisation (location matériel au club ou chez loueurs externes).

L'Ecole d'Aventure bénéficie du soutien du CD25 et du CR, à hauteur de 300 € chacun en achat de matériel.

Florence TONON salue le gros effort financier fait par le Club, pour soutenir et développer une école labellisée FFCAM (général à ce titre une subvention fédérale de 150 €).

Pour la saison 2021-2022, certaines activités ont déjà été réalisées : rencontre DAV Fribourg, une matinée d'initiation escalade, journée DVA1.

Jean-Michel LORNET nous fait part d'un besoin d'encadrants (toutes les bonnes volontés seront les bienvenues), ainsi que d'accompagnateurs pour surveiller les enfants.

Il importe également de tenir un planning (à échéance de l'année civile), alimenté tout au long de l'année.

Jean-Pierre DEBUISSY invoque la nécessité de valider un budget annuel (arrondi à 4500 €), qui n'avait pas été inclus dans le budget prévisionnel du Club.

3) Dates de parution des sorties au calendrier (point rajouté à l'ordre du jour)

⇒ Florence TONON souhaite que toutes les commissions adoptent une règle identique pour éviter que l'affichage du calendrier ne soit perturbé par quelques sorties publiées trop longtemps à l'avance et qui donnent le sentiment d'un programme incomplet aux adhérents.

⇒ Philippe PESDAY indique que la commission randonnée a pris en compte cette difficulté et a fait des propositions qui d'une part limitent à 3 mois le délai de parution des sorties à la journée et d'autre part prennent en compte la nécessité

Décision approuvée à l'unanimité moins 1 voix contre par le Comité

Budget validé à l'unanimité

pour les sorties avec hébergement de réserver selon les cas de 6 à 12 mois avant.
Il souligne aussi qu'il doit être disponible en permanence, pour valider les nombreuses sorties au fil de l'eau proposées tout au long de l'année
Plusieurs encadrants (notamment Hervé Fagard, Olivier Duquesnoy, Françoise Crochot) font valoir à l'appui que les sorties avec hébergement doivent être souvent programmées plus de 6 mois à l'avance pour garantir la disponibilité des gîtes.

- ⇒ Christophe Wertheimer appelle l'attention sur la situation des salariés qui ne peuvent pas toujours faire des projets à aussi longue échéance dans l'incertitude d'obtenir un congé.
- ⇒ Jean-Georges TONON fait valoir que les activités du CAF ont aussi des saisonnalités différentes et qu'il convient en tout état de cause de ne pas brider le volontarisme des encadrants .
- ⇒ En conclusion , Florence TONON propose que les encadrants testent les propositions de la commission randonnée, à savoir la publication (mise au planning) des :
 - Sorties à la journée : au plus tôt 3 mois glissants avant la sortie (de date à date)
 - Sorties fin de semaine avec hébergement : au plus tôt 6 mois glissants avant la sortie (de date à date)
 - Séjours à la semaine : au plus tôt 9 mois glissants avant le séjour (de date à date)
 - Séjours lointains : au plus tôt 1 an avant.

4) Demande de Jean-Michel LORNET de rembourser les frais de déplacement des co-encadrants au même titre que pour les encadrants.

A l'appui, Jean-Michel a fait valoir qu'il n'y a pas à défrayer différemment des bénévoles qui assument les mêmes tâches et responsabilités.

Un débat riche et contradictoire a suivi, où les principaux éléments d'analyse exposés par les intervenants ont été les suivants :

- ⇒ Le remboursement des frais de déplacement est une reconnaissance de la charge mentale des encadrants qui ont fait l'effort de se former et d'assumer seuls la responsabilité des sorties qu'ils organisent.
- ⇒ Le remboursement vise à dédommager des frais engagés pour préparer et organiser la sortie.
- ⇒ La qualité ainsi que la valeur ajoutée des co-encadrants dépendent de :
 - Leur implication personnelle

Décision approuvée à l'unanimité .

Florence fera une communication à tous les encadrants et un point d'étape sera fait à l'automne.

<ul style="list-style-type: none">- La synergie avec les encadrants- La nature des activités <p>⇒ Le rôle des co-encadrants va être redéfini dans le cadre des cursus de formation « initiateurs stagiaires » de la FFCAM</p> <p>⇒ Absence de visibilité budgétaire à ce jour</p> <p>Au regard de ces points susvisés, plusieurs participants proposent de réétudier le sujet après un retour d'expérience sur les formations « initiateurs stagiaires ».</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p>
<p><u>III- QUESTIONS DIVERSES</u></p> <p>1) Question d'Evelyne GUIGNARD concernant les modalités d'insertion des annonces de décès dans les infos-club.</p> <p>2) Question de Françoise CROCHOT relative à la communication Jean-Georges TONON avait créé un groupe de travail sur la communication au début de la pandémie. Il souhaite passer la main à toute personne intéressée pour développer ce sujet.</p> <p>3) Boîte à clés : Jean-Georges TONON achètera une boîte mécanique</p> <p style="text-align: center;">FIN DE LA REUNION A 22h45</p>	<p>Sur proposition de Nadine ANDRIEN , il est convenu que les annonces nécrologiques seront insérées en préambule des infos-club.</p>

La secrétaire de séance :



la présidente :

